



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 19 décembre 2017  
19 heures 00

-----

GF/NM

N° 002218

Ressources  
Humaines - Création  
d'emplois d'agents  
recenseurs 2018.

Affiché le :

Le mardi 19 décembre 2017 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le mercredi 13 décembre 2017, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de **Dominique SANTONI**, Maire.

**ETAIENT PRÉSENTS** : Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), Mme Isabelle VICO (2e Adjointe), M. André LECOURT (3e Adjoint), Mme Emilie SIAS (4e Adjointe), M. Cédric MAROS (5e Adjoint), Mme Véronique ARNAUD-DELOY (6e Adjointe), M. Patrick ESPITALIER (7e Adjoint), Mme Marcia ESPINOSA (8e Adjointe), M. Yannick BONNET (9e Adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (Conseillère Municipale), M. Frédéric SACCO (Conseiller Municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), M. Jean-Louis DE LONGEAUX (Conseiller Municipal), Mme Gaëlle LETTERON (Conseillère Municipale), M. Sébastien CHABAUD (Conseiller Municipal), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Jean-Claude ALLAMANDI (Conseiller Municipal), M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal), Mme Fatima ARABI (Conseillère Municipale), M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal), Mme Marie-Christine KADLER (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal), M. Christophe CASTANO (Conseiller Municipal), Mme Solange BECERRA (Conseillère Municipale).

**ONT DONNÉ PROCURATION** : Mme Isabelle MORARD-PONTET (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. André LECOURT (3e Adjoint), Mme Amel EL BOUYOUSFI (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Isabelle VICO (2e Adjointe), M. Laurent GUICHARD (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal)

**ABSENTS** : M. Laurent DUCAU (Conseiller Municipal)

La séance est ouverte, M. Yannick BONNET est nommé Secrétaire.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

**Vu** la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V,

**Vu** le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi de 1984 précitée, relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

**Vu** le décret n°2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,

**Vu** le décret n°2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population,

Madame le Maire rappelle que depuis la loi du 27 février 2002, la préparation et la réalisation des enquêtes de recensement de la population sont confiées aux communes et aux EPCI.

De plus, le recensement est désormais annuel pour les communes de plus de 10 000 habitants sur 8 % des adresses. La population de chaque circonscription administrative est actualisée chaque année et des résultats analogues à ceux des recensements traditionnels sont diffusés tous les ans.

En 2018, le recensement aura donc lieu du 8 janvier au 28 février.

La Ville est responsable du recrutement, de la formation et de la nomination des agents recenseurs ainsi que de leur rémunération. Dans ce cadre, il est proposé au Conseil Municipal le recrutement de trois agents non titulaires recenseurs, un mi-temps et deux temps complet.

VOTES POUR : 30

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

La rémunération des intéressés sera établie en référence du grade d'Adjoint administratif, échelon 1, indice brut 347-indice majoré 325. Il est à noter qu'un agent recenseur, recruté en tant que non titulaire, peut être rémunéré sur la base d'un indice de la fonction publique territoriale, supplément familial inclus, sans que cette rémunération ne puisse être inférieure au SMIC horaire.

## **LE CONSEIL À L'UNANIMITÉ**

**APPROUVE** la proposition de Madame le Maire de recruter trois agents recenseurs, non titulaires, sur le grade d'Adjoint administratif, un à mi-temps et deux à temps complet, du 8 janvier 2018 au 28 février 2018.

**DIT** que les agents recenseurs seront rémunérés sur l'indice brut 347 et l'indice majoré 325.

**AUTORISE** Madame le Maire à signer les contrats de recrutement pour la période mentionnée.

**DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales des agents non titulaires seront inscrits au budget de l'exercice 2018 – Section de fonctionnement – Chapitre 012.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE**  
**Dominique SANTONI**